

Séance du 12 Avril 2019 - 18h00

Délibération N°2019/032
Date de convocation : 02 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Foyer Schweitzer, à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (52 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian Payen	Pierre – Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Brigitte ROLAND – BEC
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Sandrine TRIUX	Alain GOETGHELUCK
Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER	Patrice BONIFACE
Jean – Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Louis COQUELLE (S)	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Michel GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE (S)	Henri QUONIOU	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal MAILLY		

Membre excusé (1) :

Pascal LEVEQUE

Membres absents (5) :

Brigitte PRUVOST, Jean -Claude GERARD, Bertrand LEFEBVRE, Marc DUFRENNE, Jean -Pierre RICHEL, Jean -Pierre RICHEL,

Membres ayant donné procuration (13) :

Vincent WAXIN à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Christian PECQUEUX à Michel HENNEQUART, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Anne – Sophie MERY -DUEZ à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Pierre LAUDE à Gérard TAISNE, Bernard PLET à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Joseph MODARELLI à Annie DORLOT, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Maurice DEFAUX à Daniel BLAIRON, Stéphane JUMEAUX à Jacques OLIVIER

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

Objet : Fixation des taux de fiscalité 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L612-2, L3131-1, L3131-2, M3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivant

Vu le Code général des Impôts et notamment ses articles 1586, 1639 A et 1636 B septies,

Entendu le débat d'orientation budgétaire acté par la délibération du 06/03/2019

Vu le coût de déploiement de la fibre actualisé

Vu l'accord de la commission finances

**Monsieur Serge SIMEON, Président,
Propose de fixer les taux suivants :**

- | | |
|---|----------------------|
| • Taxe d'habitation | 9.57 % |
| • Taxe sur le foncier bâti | 6.50 % au lieu de 7% |
| • Taxe sur le foncier non bâti | 12.62 % |
| • Cotisation foncière des entreprises : | 28.70 % |
| • TEOM : | 16.61 % |

Annexe

Etat de notification TEOM

Etat 1259

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 Avril 2019
et de la publication le 25 Avril 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 Avril 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Bases exonérées sur délibération : 33 347

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 39 800 772

Bases prévisionnelles d'imposition : 40 599 659

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	40 599 659	16,61%	6 743 603

A LILLE, le 13 mars 2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

LAURENT DE JEKHOWSKY

A , le

Le Préfet,

A Beauvois en, le

Le Président,

Serge Simen

Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le

ID : 059-200030633-20190412-2019_032-DE

CAC

Communauté d'Agglomération

Caudrésis-Catésis

SLO

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	037 AVESNES LES AUBERT	P	1 861 320
	055 BAZUEL	P	295 340
	059 BEAUMONT EN CAMBRESIS	P	217 302
	063 BEAUVOIS EN CAMBRESIS	P	1 159 007
	074 BERTRY	P	1 352 420
	075 BETHENCOURT	P	359 559
	081 BEVILLERS	P	276 501
	102 BOUSSIERES EN CAMBRESIS	P	214 980
	108 BRIASTRE	P	378 238
	118 BUSIGNY	P	1 534 245
	132 CARNIERES	P	581 440
	136 LE CATEAU CAMBRESIS	P	5 266 562
	137 CATILLON SUR SAMBRE	P	448 046
	138 CATTENIERES	P	392 687
	139 CAUDRY	P	11 827 933
	140 CAULLERY	P	274 003
	149 CLARY	P	718 900
	171 DEHERIES	P	15 943
	191 ELINCOURT	P	276 710
	213 ESTOURMEL	P	264 056
	243 FONTAINE AU PIRE	P	558 850
	274 LA GROISE	P	247 373
	287 HAUCOURT EN CAMBRESIS	P	119 166
	311 HONNECHY	P	235 441
	321 INCHE	P	384 225
	349 LIGNY EN CAMBRESIS	P	1 207 871
	372 MALINCOURT	P	278 268
	382 MARETZ	P	798 505
	394 MAUROIS	P	189 832
	395 MAZINGHIEN	P	143 616
	412 MONTAY	P	200 971
	413 MONTIGNY EN CAMBRESIS	P	439 755
	430 NEUVILLY	P	502 265
	450 ORS	P	343 611
	465 LE POMMEREUIL	P	335 499
	485 QUIEVY	P	932 757
	496 REJET DE BEAULIEU	P	115 341
	498 REUMONT	P	189 145
	528 SAINT AUBERT	P	814 135
	531 SAINT BENIN	P	157 391

Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le



ID : 059-200030633-20190412-2019_032-DE

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	533 SAINT HILAIRE L/CAMBRAI	P	755 636
	545 ST SOUPLET ESCAUFORT	P	559 317
	547 ST VAAST EN CAMBRESIS	P	399 864
	604 TROISVILLES	P	393 827
	624 VILLERS OUTREAU	P	1 367 916
	631 WALINCOURT SELVIGNY	P	1 213 890

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition de 2018 2	Taux d'imposition planifié pour 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	17 566 009	28,70	>>>	17 670 000	5 071 290

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	39 073 756	9,57		40 131 000	3 840 537
Taxe foncière (bâti)	47 132 011	7,00		48 473 000	3 393 110
Taxe foncière (non bâti)	2 808 528	12,62		2 873 000	362 573

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

ab

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	-	557 905	-	81 500	-	336 241	-	2 147 419	-	NC	-	673 711
	Total allocations compensatrices			Produit taxe additionnelle FNB				Produit de la CVAE		DCTRIP		TASCOM
	-	3 163 008	+		=	5 071 290	+	7 353 854				
		Versement GIR		Prélèvement GIR				Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

	Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	7 353 854 = 0,966093	9,26	9,57	3 840 536	0,940		28,70	0,14
		6,77	6,50	3 150 715			5 071	
		12,27	12,62	362 573				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	7 596 220			7 353 854				

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)
Si décision de modifier la durée d'intégration
des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A LILLE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

LAURENT DE JEKOWSKY

le 15 MARS 2019

Le préfet,

le

A Beauvais en

Le président,

le 13

Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 059-200030633-20190412-2019_032-DE

EPCI : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

ARRONDISSEMENT : 59

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAUDRY



N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :	482 188
Taxe foncière (bâti) :	3 767
Taxe foncière (non bâti) :	21
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	203
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	11 570
c. Autres allocations	59 888

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹³

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

1 349 670

2a. BASES NON TAXEES¹⁴

Basexonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Basexonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	177 443
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	361 379
Basexonérées par la loi au titre des terres agricoles	675 354
2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ¹⁵	
CVAE : part dégrevée	797 749
CVAE : part relative aux exonérations compensées	268
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR⁵

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	3 168
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	211 243
Stations radioélectriques	98 860
Gaz – stockage, transport...	22 970

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	28,73	28,73		20,10	29,67	

EPCI en régime de croisière

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation

21

1,001183

Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation

22

1,021464

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre²³

24

26,43

Taux plafond pour 2019

25

52,86

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE¹⁷

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : de l'EPCI

/////

/////

Taux maximum de la majoration spéciale :

/////

/////

Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le

SLOX

ID : 059-200030633-20190412-2019_032-DE